

Déclarations de ministres

Il y aurait beaucoup à dire sur la nécessité que les parlementaires aillent se renseigner sur place sur les conditions de vie à l'étranger et que cette possibilité ne soit pas seulement acquise à ceux que choisit le gouvernement fédéral au pouvoir, ou seulement aux représentants d'associations parlementaires et à ceux qui peuvent se le permettre financièrement. Toutefois, monsieur le Président, si des députés acceptent que leurs voyages à l'étranger soient payés par des personnes morales autres que le gouvernement ou un groupe parlementaire, ils exercent leur jugement et leur responsabilité. Ils devraient être prêts à en rendre compte publiquement et à accepter les conséquences possibles sur la façon dont ils s'acquittent de leurs fonctions. Comme je viens de le dire, ils devraient être prêts à en rendre compte publiquement si on le leur demande et c'est ce qui fait toute l'importance d'un registre comme celui-là.

Comme je l'ai dit, monsieur le Président, nous appuyons le principe de la motion qui propose que la Chambre tienne un registre public des voyages des députés. En ce qui concerne l'avis de motion que le ministre a eu l'obligeance de me remettre à 13 heures environ, je voudrais en discuter avec mes collègues avant de me prononcer sur son contenu.

Le leader du gouvernement à la Chambre a également donné lecture du renvoi, de portée extrêmement vaste, au comité de la gestion et des services aux députés. Je pense que tous les députés voudront l'examiner et en étudier les conséquences. Nous sommes d'accord pour que le comité soit saisi de ce dossier, mais il faudra lui laisser le temps nécessaire pour présenter ses conclusions. J'espère, toutefois, que les députés penseront sérieusement aux conséquences de ces propositions, pour eux et pour leurs successeurs. Tous les députés sont touchés par les propositions dans ce domaine et j'ai l'impression que le comité trouvera la question plutôt complexe lorsqu'il essaiera de la résoudre.

Le leader du gouvernement à la Chambre a consacré une bonne partie de sa déclaration à parler des propos que le premier ministre (M. Mulroney) a tenus à la Chambre, le 9 septembre, lorsqu'il a annoncé son ensemble de mesures sur la déontologie dans le secteur public. Je tiens à signaler, monsieur le Président, qu'aucune ou presque aucune des mesures annoncées avec tellement d'éclat par le premier ministre il y a environ deux mois ne sont en vigueur pour l'instant, sauf peut-être pour les lignes directrices sur les conflits d'intérêt qui devaient s'appliquer seulement à compter du 1^{er} janvier. Qu'est-il arrivé au programme d'examen parlementaire des nominations par décret du conseil? Qu'est-il advenu du registre des activités des démarcheurs parlementaires? Qu'est-il arrivé à l'examen des nominations à la magistrature?

Le public se demandera, monsieur le Président, pourquoi le gouvernement a commencé par les mesures mentionnées dans la déclaration du ministre. J'espère que le gouvernement ne pense pas que le fait d'avoir proposé ces mesures fera oublier au public qu'il est tout aussi important, voire plus, d'instaurer rapidement les autres mesures dont le premier ministre avait fait état et à propos desquelles nous n'avons à peu près rien entendu dire depuis.

Je dois dire que les mesures annoncées dans les avis de motion lus par le leader du gouvernement à la Chambre il y a quelques instants nous intéressent beaucoup. Nous collaborerons pour qu'elles soient étudiées le plus complètement et le plus rapidement possible parce que, selon nous, il importe que les députés se conduisent avec une probité qui s'impose aux yeux de tous.

• (1520)

Je terminerai en disant que cela vaut tout autant sinon plus pour le gouvernement et les ministériels, à qui notre régime parlementaire confère certains pouvoirs de décision que nous devrions tous reconnaître. Nous ne devons pas permettre que cette déclaration, aussi utile soit-elle, dissimule le fait que nous-mêmes et les Canadiens nous attendons que le gouvernement prenne aussi des mesures relativement aux autres aspects de la déontologie.

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, j'imagine que c'est presque toujours bien vu à la Chambre des communes de citer Edmund Burke et Thomas Jefferson. Cela semble ajouter une certaine valeur à n'importe quelle observation.

Je tiens cependant à exprimer certaines de mes propres préoccupations vu que, pour l'instant, je ne peux pas prétendre refléter le point de vue de tous mes collègues. Je n'ai pas eu l'occasion de les consulter à ce sujet et j'ignore donc quelle est leur opinion des mesures que propose le leader parlementaire du gouvernement.

Nous sommes heureux de savoir que nous pourrions étudier les propositions et voir quelle sera leur incidence avant qu'elles ne soient incorporées dans le Règlement de la Chambre. Je constate avec intérêt qu'aucune recommandation n'est faite quant à la mise en application. Les députés s'engageront donc volontairement dans une large mesure à rendre des comptes aux termes des propositions que présente le leader parlementaire du gouvernement.

Je ne puis guère exprimer ce qui m'inquiète réellement ni donner des précisions, car j'éprouve un sentiment de gêne et cela concerne les responsabilités et les obligations que les députés doivent assumer une fois qu'on les a élus.

Dans quelle mesure les Canadiens doivent-ils être au courant de la vie quotidienne de leurs députés? Par exemple, est-il nécessaire que tous les intérêts de tous les députés soient divulgués, étant donné que la majeure partie d'entre eux ont un rôle bien secondaire à jouer dans la gestion effective des affaires du pays, puisqu'ils doivent plutôt simplement se contenter de se prononcer sur les recommandations du cabinet.

Permettez-moi de faire une comparaison entre les deux organes du pouvoir. Le cabinet est directement chargé d'élaborer la politique et de dépenser des fonds. Sans aucun doute, il est donné à ses membres l'occasion d'utiliser les données recueillies grâce aux prérogatives du cabinet pour améliorer leur vie personnelle. Bien entendu, on espère que jamais personne ne profite d'une telle occasion. Les députés ne sont mis au courant des décisions du cabinet qu'une fois ces décisions rendues publiques et, par conséquent, ils n'ont pas plus de chance que n'importe quel autre Canadien d'en tirer parti. A mon avis, ces deux institutions doivent être dissociées.